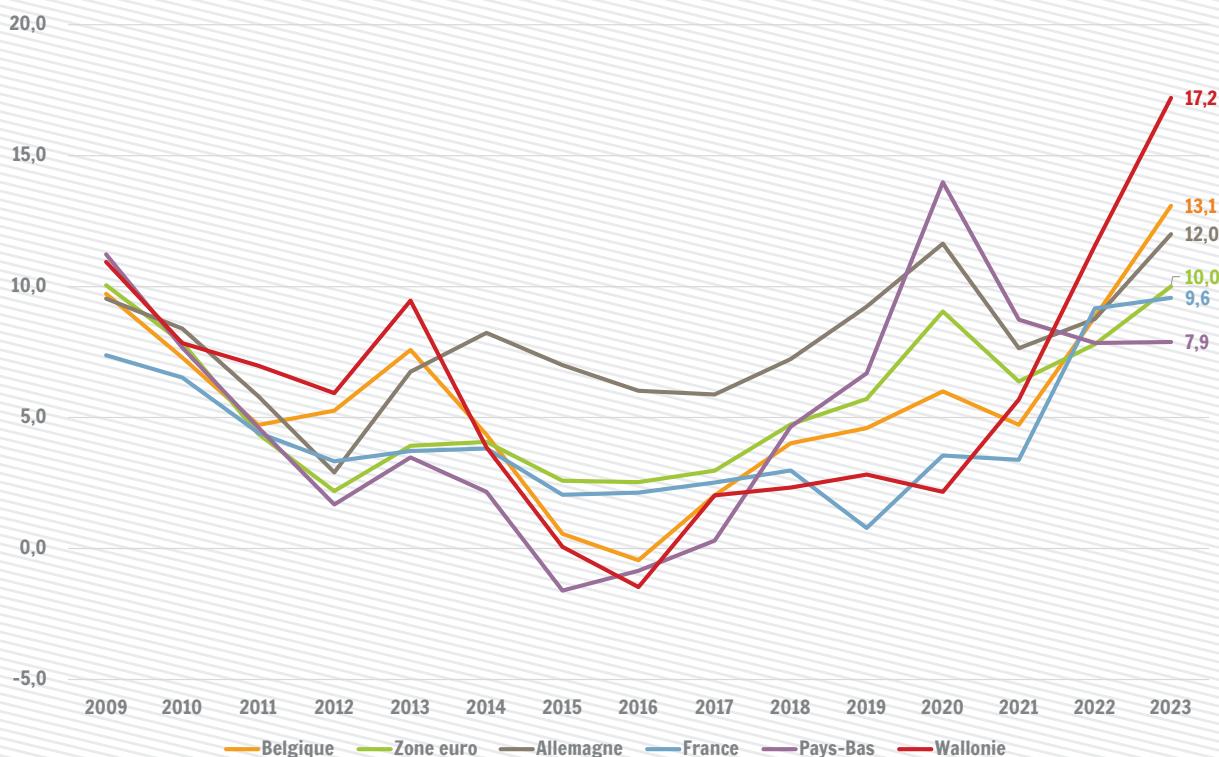


Coût salarial unitaire

+17,2%

Évolution à trois ans d'écart
du coût salarial nominal unitaire
en Wallonie pour 2023

Coût salarial nominal unitaire en comparaison internationale - évolution à trois ans d'écart



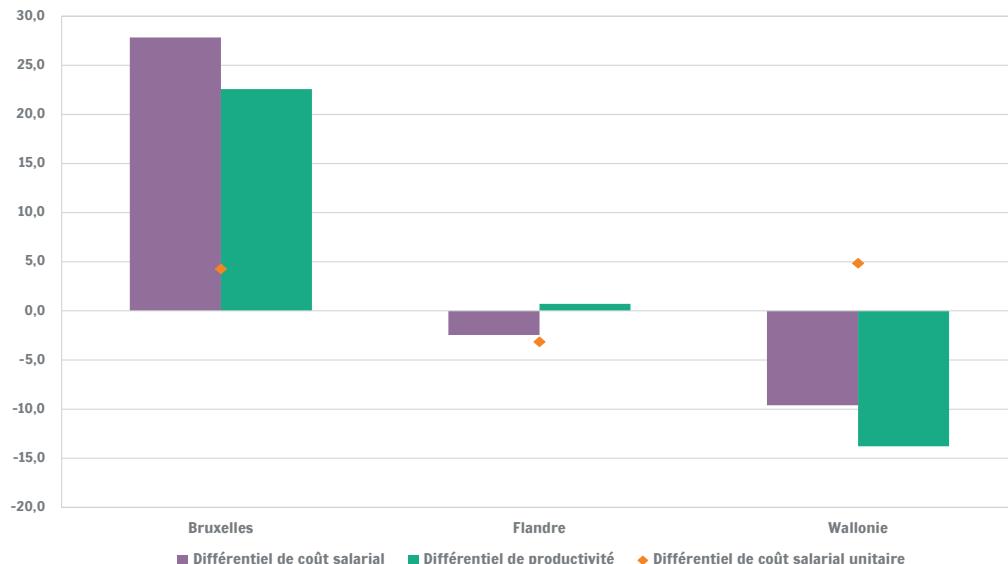
Sources : Eurostat, ICN ; Calculs : IWEPS (mars 2025)

Le coût salarial unitaire est un indicateur qui a tendance à croître dans le temps au fur et à mesure que la hausse du prix des biens et services se transmet aux rémunérations des salariés, que ce soit via les mécanismes d'indexation automatique (surtout présents en Belgique) et/ou via les processus de négociation salariale. Dans un environnement de concurrence internationale au sein duquel les entreprises européennes ont globalement un pouvoir limité de fixation de leur prix de vente, une trop forte évolution à la hausse des coûts salariaux unitaires constitue un élément de pression sur leur compétitivité. Par conséquent, en vue de prévenir l'apparition d'un éventuel déséquilibre macroéconomique, l'Union européenne a déterminé une valeur de référence indicative de maximum 9 % de croissance sur trois ans pour les coûts salariaux unitaires au sein des pays membres de la zone euro.

Le graphique ci-dessus permet de visualiser qu'entre 2014 et 2021, les indicateurs belge et wallon ont affiché une évolution bien en deçà de la limite maximale fixée par les règles européennes, la croissance demeurant en outre plus lente qu'en moyenne en zone euro. À partir de 2022 cependant, la croissance de l'indicateur s'est accélérée en Belgique et davantage encore en Wallonie. Même si ce mouvement est commun à l'ensemble des autres économies européennes, dans le contexte de la forte poussée inflationniste liée à la crise énergétique, les mécanismes d'indexation automatique des salaires en Belgique ont induit une répercussion plus nette de cette évolution sur la croissance des coûts salariaux : entre 2020 et 2023 la croissance cumulée des rémunérations par tête atteint +21,3 % en Belgique (+22,7 % en Wallonie), contre +14,6 % en moyenne en zone euro. Dans le même temps, la productivité du travail a également progressé plus rapidement en Belgique (+7,3 %) et, dans une moindre mesure, en Wallonie (+4,7 %), qu'en zone euro (+4,2 %). Ce ne fut toutefois pas suffisant pour compenser la dégradation relative du coût du travail. Dès lors, la croissance sur 3 ans des coûts unitaires s'est inscrite à +17,2 % en Wallonie (+13 % en Belgique), contre seulement +10 % en zone euro.

Coût salarial unitaire

Ecart par rapport à la moyenne belge de la rémunération par tête, de la productivité par tête et des coûts salariaux unitaires durant la période 2021-2023 (écart en %)



Sources : ICN; Calculs : IWEPS (mars 2025)

En moyenne au cours de la période 2021-2023, tant le coût salarial que la productivité par tête ont affiché les niveaux les plus élevés à Bruxelles et les plus faibles en Wallonie. Cependant, le coût salarial unitaire était au cours de cette période à peu près équivalent au sein de ces deux régions, à un niveau sensiblement supérieur à la moyenne belge (entre 4 et 5 %), traduisant un niveau de productivité relativement trop faible (13 % sous la moyenne) par rapport au niveau de rémunération observé (9 % sous la moyenne), ou de manière équivalente un niveau de rémunération trop élevé au regard de la productivité.

Définitions et sources

Le coût salarial nominal unitaire (CSU) est le ratio entre le coût de la main-d'œuvre (rémunérations à prix courants par salarié) et la productivité de la main-d'œuvre (PIB en volume avec année de référence 2020 par travailleur). L'indicateur du tableau de bord pour déceler les déséquilibres macroéconomiques dans le cadre de la PDM (cf. lien ci-dessous) est la variation en pourcentage sur trois ans du coût salarial unitaire nominal. Le seuil indicatif est de 9 % pour les pays de la zone euro et de 12 % pour les pays hors de la zone euro. L'indicateur du tableau de bord est calculé selon la formule : $[(CSU_{t-3})/CSU_t - 1] * 100$.

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés chaque année courant février par l'ICN pour les régions et les autres données proviennent d'Eurostat dont la dernière mise à jour date de novembre 2024.

Pertinence et limites

La variation sur trois ans du coût salarial nominal unitaire est repris comme indicateur à l'échelle européenne dans le cadre de la « Procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques » (PDM) pour laquelle, et ce chaque année, l'Union européenne dresse le bilan macroéconomique pour les pays de l'Union.

Notons qu'une rupture des séries de PIB en volume apparaît dans les comptes régionaux publiés en février 2025. En effet, dans cette version des comptes, les séries régionales n'ont encore subi la révision occasionnelle de 2024 des comptes nationaux qu'à partir de l'année 2020. La rupture entre 2019 et 2020, vraisemblablement de faible importance pour cet indicateur, n'a pas été corrigée à ce stade.

Pour en savoir plus :

<https://www.nbb.be/doc/dq/f/dq3/nocr.pdf>

Personne de contact : **Yves Tilman** (y.tilman@iweps.be) / prochaine mise à jour : **mars 2026**